



Arrêté du Grand Conseil

Date de la séance du GC : 29 novembre 2023

N° d'affaire : 2023.RRGR.197

Motion n° 147-2023

Encourager les formes de mobilité durables et peu gourmandes en surface plutôt que l'obligation légale aberrante d'aménager des places de stationnement !

Motion ayant valeur de directive

Le Grand Conseil du canton de Berne décide :

Chiffre 1 de la motion: Adoption sous forme de postulat

Chiffre 2 de la motion: Rejet en tant que postulat

Chiffre 3 de la motion: Rejet en tant que postulat

Berne, le 29 novembre 2023

Au nom du Grand Conseil



Francesco M. Rappa
Président

Patrick Trees
Secrétaire général